

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**\*\*\*\*\***

**PROCES-VERBAL**

**DE LA SEANCE**

**DU 23 NOVEMBRE 2010**

Le mardi 23 novembre 2010, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 16 novembre 2010, s'est réuni en Mairie de SAINT-BERTHEVIN sous la présidence de Monsieur Yannick BORDE, Maire.

Étaient présents :

M. BORDE, Mme GHYSELEN, M. BRUNEAU, Mme BARILLER, M. GUESNE, Mme CLAVREUL, M. LUCAS, M. ZIVEREC, Mme VEILLARD, M. GOBE, Mme SEGRETAIN, M. SALMON, Mme GASTE, M. BALLUAIS, M. DAUSSY, Mme GRANGE, Mme JUDIT, M. PINGAULT, Mme SUARD, M. VETILLARD, Mme GERBAULT, Mme FRETILLIERE, M. CHAUVIN.

Étaient représentés :

Mme AUFFRET	pouvoir à	M. BORDE
Mme CHEVREUIL	pouvoir à	Mme BARILLER
M. CHEMOUILI	pouvoir à	Mme SEGRETAIN
M. CELERIER	pouvoir à	M. CHAUVIN
Mme DA COSTA	pouvoir à	Mme GERBAULT

Étaient absents :

M. FAVRIOU

En application des dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Mademoiselle Evelyne AVRIL, Directrice Générale des Services, de Madame Sandra MONNIER, assistante de direction.

Madame SEGRETAIN, Conseillère Municipale, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Avant de procéder à l'ordre du jour,

**M. le Maire**

informe qu'il a reçu aujourd'hui un courrier d'Auguste DOUDET, correspondant local pour Ouest-France et qu'il souhaite porter à la connaissance des élus :

*« A Monsieur le Maire et son conseil municipal,*

*Je viens par le présent courrier vous informer vous et votre conseil municipal de mon intention de cesser la correspondance du journal Ouest-France à compter de ce jour. Une fonction que j'exerçais depuis 1976. Victime d'un accident vasculaire cérébral le 27 octobre 2010, l'ensemble du corps médical hospitalier (neurologue, cardiologue, ophtalmologue, médecin de famille) au vu de l'énoncé de mes occupations m'a vivement conseillé de réduire sérieusement la « voilure » de mes activités. Vous comprendrez que c'est une décision qui n'est pas facile à prendre tant j'étais attaché à la vie de ma commune, mais la voie de la sagesse m'oblige à prendre ce nouveau tournant.*

*Au cours de ces décennies, je me suis toujours évertué au travers de mes écrits à mettre en valeur le dynamisme du tissu associatif local qui a fait connaître la ville de Saint-Berthevin bien au-delà des frontières du département. J'ai toujours entretenu avec les différents conseils municipaux qui se sont succédés de très bonnes relations courtoises et constructives. Je m'en félicite !*

*Une page se tourne désormais, je vous souhaite à vous Monsieur le Maire et votre conseil municipal de mener à bien les projets que vous avez programmés pour cette mandature.*

*J'aurai toujours plaisir à vous rencontrer lors de notre fête annuelle de la pomme et de la poire puisque je garde la présidence de la Confrérie de la Bolée de Concise.*

*Par ailleurs, au cours de ces nombreuses années de correspondance, j'ai vers moi un certain nombre de documents concernant la vie locale qui pourraient enrichir les archives communales.*

*En espérant que ce courrier retienne toute votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, ma respectueuse et sincère considération.*

*Auguste DOUDET »*

Monsieur le Maire ajoute qu'il a eu Monsieur DOUDET au téléphone samedi matin. Tout le monde connaît le personnage actif qu'il est mais ses soucis de santé assez graves le contraignent à se contenir un petit peu. Malgré tout, il a eu le sentiment de parler au téléphone à quelqu'un qui ne se portait pas trop mal. On lui souhaite un prompt rétablissement.

Monsieur le Maire peut témoigner qu'au cours de ces 7 ans de correspondance avec Monsieur DOUDET, celui-ci a toujours été quelqu'un de disponible et souligne la qualité de leurs échanges, sans compromis. On peut en tous cas compter sur lui pour continuer à défendre cette autre passion qu'il a pour le patrimoine pomologique.

Monsieur le Maire souhaitait débiter cette séance en lui rendant hommage et en le remerciant notamment au regard de toutes les séances de conseil municipal auxquelles il a pu participer.

Une rencontre sera sans doute nécessaire concernant l'importance des documents qu'a pu accumuler Monsieur DOUDET au sujet de la vie de Saint-Berthevin durant ces trente dernières années.

#### M. le Maire

précise que le procès-verbal du conseil municipal du 5 octobre étant en cours d'élaboration, il sera soumis lors d'une prochaine séance à savoir le 22 décembre (au lieu du 23 décembre comme annoncé dans un premier temps).

Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour.

## Décisions du Maire

1. Rapports des délégués auprès de Laval Agglomération
2. Rapport d'activités 2009 du Syndicat de Bassin du Vicoin
3. Aménagement de la RD 57 (séquences 3 et 4) : Approbation du projet - Consultation des entreprises - Demande de subvention
4. Concert du Chœur de Bonifantes - Versement d'une subvention - Virement de crédits
5. Projet jeunesse : Contrat Educatif Local : Versement de subvention - Virement de crédits
6. Animation dans la ville : Gratification d'un bénévole dans le cadre de la Journée du Patrimoine
7. Installations classées pour la protection de l'environnement : Enquête Publique : Paprec Grand-Ouest - Avis du Conseil Municipal

## Informations du Maire

# DECISIONS DU MAIRE

## DECISION N°72 DU 23 SEPTEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Vu les animations programmées à la Bibliothèque Municipale pour 2010 et notamment celle consacrée à Jean-Loup Trassard en octobre, signature d'une convention avec l'association Atmosphères Production de Mayenne pour la location de l'exposition « Jean-Loup Trassard » du 1<sup>er</sup> au 27 octobre 2010 et pour la projection du film « Jean-Loup Trassard, l'espace antérieur », le 15 octobre 2010.

Cachet : 90 € TTC

Valeur de l'assurance de l'exposition : 1 600 €

## DECISION N°73 DU 24 SEPTEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'une convention de formation avec l'Ecole de conduite FORGET de Mayenne concernant la participation d'un agent au stage « Préparation au permis C », du 11 au 22 octobre 2010.

Coût de la formation : 682,50 €

## DECISION N°74 DU 28 SEPTEMBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que le service Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire organise des séances de formation initiale aux premiers secours « PSC1 » dans le cadre des activités proposées par la Maison des Jeunes et le Relais Assistantes Maternelles, autorisation pour un groupe de 10 personnes (5 assistantes maternelles et 5 jeunes) à participer à la formation de Prévention et Secours Civiques (formation initiale) organisée par la Protection Civile de la Mayenne de Saint-Berthevin les 23 et 30 octobre 2010.

Coût de la prestation : 60 € par stagiaire de la Maison des Jeunes et 40 € par assistante maternelle, soit un total de 500 €

Le tarif de participation des jeunes est fixé à 20 € sachant que les assistantes maternelles verseront une participation de 20 € directement à la Protection Civile de la Mayenne.

## DECISION N°75 DU 12 OCTOBRE 2010

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Annulée

## DECISION N°76 DU 12 OCTOBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Vu la non utilisation d'une citerne à eau, vente de cette citerne à eau galvanisée pour un montant de 2 000 € à l'EARL de la Chesnelière.

## DECISION N°77 DU 12 OCTOBRE 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que le service Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire organise des séances de formation initiale aux premiers secours « PSC1 » dans le cadre des activités proposées par l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), signature d'une convention avec l'association départementale de Protection Civile de Saint-Berthevin pour l'initiation aux premiers secours de 15 enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs.

Coût total de la prestation : 120 €

**DECISION N°78 DU 12 OCTOBRE 2010***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que des séances de psychomotricité sont prévues dans les activités du Relais Assistantes Maternelles, Madame Françoise MARIEL est autorisée à animer la soirée sur le thème « Pourquoi et comment porter le bébé » le 7 décembre 2010 au Centre de Rencontres.

Coût de la prestation : 200 €

**DECISION N°79 DU 12 OCTOBRE 2010***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu les animations culturelles programmées pour 2010 et notamment l'exposition de l'artiste peintre finistérienne Christelle MEVELLEC-MONSART, dit Mé-Mo, du 4 au 24 septembre 2010,

Vu la présence de Christelle MEVELLEC-MONSART le vendredi 3 septembre 2010 à l'occasion du vernissage et le samedi 25 septembre 2010 pour le retrait de ses œuvres,

Prise en charge des frais de déplacement de Christelle MEVELLEC-MONSART calculés selon le barème kilométrique en vigueur, soit 268 €.

**DECISION N°80 DU 15 OCTOBRE 2010***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu la demande de l'IME Jean-Baptiste Messenger de Laval pour utiliser la salle d'orchestre de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Saint-Berthevin afin d'organiser un atelier batterie pour 4 jeunes présentant une déficience intellectuelle,

Considérant que cet atelier sera encadré par M. Loys BERTRON, éducateur à l'Institut,

Mise à disposition de la salle d'orchestre de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse tous les lundis de l'année scolaire 2010/2011, de 14h15 à 15h30, pour un montant de 100 €. Deux batteries sont mises à disposition de l'IME gratuitement.

Une convention régissant les relations entre la ville de Saint-Berthevin et l'Institut Jean-Baptiste Messenger pour l'année 2010/2011 est signée.

**DECISION N°81 DU 26 OCTOBRE 2010***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que le service Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire organise un spectacle pour enfants le 27 novembre 2010 dans la cadre des actions de prévention, signature d'un contrat d'engagement avec René Mario PALACIOS de Rennes pour le spectacle intitulé « Monsieur Cornichon fait son marché ».

Montant de la prestation : 500,23 € TTC

**DECISION N°82 DU 28 OCTOBRE 2010***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu la participation de la Bibliothèque Municipale à l'animation « Premiers Romans », signature d'une convention tripartite pour l'animation « Premiers Romans » pour l'année 2010/2011 avec le Conseil Général de la Mayenne pour Bibliothèque Départementale et l'association Lecture en Tête.

Adhésion annuelle : 25 € pour l'année 2010/2011

**DECISION N°83 DU 3 NOVEMBRE 2010***(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)*

Vu l'écriture d'ordre à passer pour les enfants de Saint-Berthevin scolarisés à Laval pour un montant de 14 898 € et considérant que les crédits sont insuffisants, il est procédé à un virement de crédit de 4 898 € pris sur les dépenses imprévues.

**DECISION N°84 DU 4 NOVEMBRE 2010***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant la nécessité de passer un marché pour l'aménagement de la voirie rue Jeanne d'Arc, tronçon 2, la proposition de la société EUROVIA ATLANTIQUE de Bonchamp est retenue.

Montant du marché : 104 867,30 € HT soit 125 421,29 € TTC

**DECISION N°85 DU 4 NOVEMBRE 2010***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant la nécessité de passer un marché pour l'aménagement de la voirie rue Jeanne d'Arc, tronçon 2, la proposition de l'entreprise AUBRY Société de Réseaux de Château-Gontier est retenue.

Montant du marché : 13 600 € HT soit 16 265,60 € TTC

**DECISION N°86 DU 10 NOVEMBRE 2010***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu les animations culturelles programmées pour 2010 et notamment le concert du Chœur Bonifantes le 1<sup>er</sup> décembre 2010 à Saint-Berthevin, signature d'un contrat de cession avec l'association « Klub Chlapeckého sboru Bonifantes » de Pardubice en République Tchèque.

Montant de la prestation : 2 200 € TTC

Les tarifs d'entrée suivants sont fixés :

- tarif plein : 10 €
- tarif réduit (étudiants et sans-emploi) : 5 €
- gratuité jusqu'à 12 ans

**DECISION N°87 DU 10 NOVEMBRE 2010***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu la programmation d'un concert du groupe Kawa Circus au bar le Tivinz le 26 novembre prochain dans le cadre de Jazz Tempo 2010 organisé par le CRDJ, signature d'une convention de partenariat tripartite avec, d'une part, le Centre Culturel de Changé, dénommé Les Ondines, membre du Collectif Régional pour la Diffusion du Jazz en Pays de la Loire (CRDJ) et, d'autre part, le bar le Tivinz de Saint-Berthevin, représenté par Vincent BRUNEAU, son propriétaire.

Montant de la participation financière de la Ville de Saint-Berthevin : 509,15 € TTC

**M. CHAUVIN**

concernant la décision n°83, suppose qu'il y a eu une augmentation importante du nombre d'enfants de Saint-Berthevin scolarisés à Laval.

**M. le Maire**

indique effectivement qu'il y a eu un peu plus d'enfants sur la rentrée 2010 scolarisés à Laval. La Ville de Laval participe en retour pour la scolarisation des enfants lavallois dans les écoles de Saint-Berthevin.

M. CHAUVIN

demande si cela concerne autant les écoles publiques que privées ?

M. le Maire

informe qu'il ne s'agit que des écoles publiques.

M. CHAUVIN

constate que c'est un coût relativement conséquent.

M. le Maire

répond effectivement que la contribution est d'environ 800 € par élève scolarisé à Laval.

M. SALMON

demande si ce sont des élèves scolarisés en primaire.

M. le Maire

précise qu'il s'agit d'élèves de maternelle mais principalement de primaire. Les conditions de la convention passée avec Laval sont acceptables dans la mesure où il y a une réciprocité.

**EN L'ABSENCE D'AUTRES REMARQUES OU QUESTIONS RELATIVES A CES  
DECISIONS, MONSIEUR LE MAIRE POURSUIT SUR LA PREMIERE  
DELIBERATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

## **RAPPORTS DES DELEGUES AUPRES DE LAVAL AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les délégués des communes auprès d'un établissement public de coopération intercommunal doivent rendre compte au Conseil Municipal, de l'activité de cet établissement.

La parole sera donc donnée aux délégués de Saint-Berthevin pour qu'ils exposent les activités des commissions de Laval Agglomération **depuis le début de l'année 2010 jusqu'à ce jour.**

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

#### **M. SALMON**

précise que les travaux de la commission Environnement ont principalement été axés cette année autour de la collecte et du traitement des déchets.

Il rappelle que le projet de Laval Agglomération prévoit une évolution à court terme vers une collecte des ordures ménagères une fois par semaine et une fois tous les quinze jours pour les déchets recyclables ou d'emballage. L'objectif de ce principe est de mieux trier en faisant du porte à porte. Les bacs pucés dont disposera chaque foyer serviront dans le cas d'une mise en place éventuelle de redevance. Tout ce qui relève du verre, des déchets verts, des déchets métaux et divers bois reste en apport volontaire dans les déchetteries ou points de collecte.

En ce qui concerne l'organisation de la collecte des déchets, les circuits seront connus en janvier 2011. Les bacs seront dimensionnés en fonction des foyers au 1er mai 2011 puis distribués pour fin mai.

Il y aura deux types de collectes : les collectes d'ordures ménagères seront traitées en régie par les services de Laval Agglomération ; les collectes sélectives seront effectuées par SECHE Eco Industries.

Des conteneurs enterrés seront mis en place pour les secteurs en habitation verticale. Certains sont déjà installés dans le quartier des Fourches à Laval.

Comme pour les TUL, la communication sera faite par le Président de Laval Agglomération lui-même ; Guillaume GAROT ira présenter le projet dans les communes concernées. Cela devait être fait avant la fin de l'année mais un peu de retard a été pris.

Un programme local de prévention sera également mis en place : il faut encore communiquer pour faire prendre conscience de l'importance de réduire nos déchets. L'ADEME veut bien apporter son soutien à condition de réduire nos déchets de 7 % sur 5 ans (ces chiffres sont issus de la loi du Grenelle II).

Un comité de suivi sera constitué pour mettre en place des actions d'évitement de déchets, pour établir un rapport annuel...

L'autre point intéressant qui a été développé par la commission Environnement cette année a été la zone de développement éolien sur Laval Agglomération.

Une présentation a été faite par Laurent GENEAU le 21 octobre 2010 en ce qui concerne l'installation éventuelle d'éoliennes sur le territoire de l'agglomération. On compte à ce jour 22 éoliennes en Mayenne. L'objectif à terme est d'en avoir 80 qui couvriraient 20 % de l'énergie en Mayenne. Cependant, sur l'agglomération lavalloise, on éprouve beaucoup de difficultés à trouver des terrains d'implantation. Seul un terrain dans le secteur de Soulgé serait envisageable. Malheureusement, une très forte opposition locale au projet s'est manifestée. De plus, un faisceau hertzien de la Gendarmerie appelé faisceau RUBIS est présent sur le secteur ; or, les installations de type éoliennes ne sont pas compatibles avec ce type de faisceaux. Le secteur d'Entrammes fut un temps imaginé mais la proximité de l'aérodrome pose également problème.

Il sera donc certainement très difficile d'installer des éoliennes sur le territoire de Laval.

Monsieur SALMON a souhaité évoquer lors de la réunion de la commission Environnement du 21 octobre 2010, le problème de pollution visuelle des panneaux publicitaires et enseignes, les zones commerciales et industrielles relevant aussi de la compétence de Laval Agglomération. Cependant, il dit s'être vite fait rebouté quant à ce sujet. La raison évoquée par Claude GOURVIL était que ce problème relève de la compétence de la commune.

#### M. CHAUVIN

souhaite juste préciser que, concernant les bacs pucés, l'avantage a été que, étant pucés, ils ont coûtés moins chers que ce qui était prévu à l'origine. De plus, le logiciel a été fourni avec pour permettre de travailler dans ce sens mais sera utilisé plus tard car, au cours des premières années, il n'y aura pas du tout de redevance incitative.

Chaque foyer sera équipé de deux poubelles : une poubelle pour les ordures ménagères et une autre où on mettra tout ce qu'on a l'habitude de recycler. Il y aura tout un travail de communication important à faire, tant de notre part que de la part de Laval Agglomération, afin d'expliquer au gens de remettre ensemble papiers, plastiques et autres boîtes de conserve, excepté le verre.

Pour terminer sur ce sujet, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Il faut donc être vigilant dans nos achats, inciter au compostage.

L'autre sujet dont il faudra se préoccuper concerne les carrières qui ont récupéré les déchets des générations antérieures.

Par rapport aux publicités et enseignes, cela concerne seulement deux ou trois communes limitrophes de Laval il est vrai. Pour les autres communes, c'est un sujet éloigné de leurs préoccupations.

Par rapport à l'éolien et au faisceau RUBIS, il y a un problème de texte : le réseau de communication de la Gendarmerie ne doit en aucun cas être perturbé. Nous n'avons pas de certitude quant au fait qu'il serait perturbé par les éoliennes mais il ne faut surtout pas prendre le risque d'un problème quelconque.

La loi Grenelle II pose aussi un souci pour l'agglomération où la densité de l'habitat est assez importante : cette loi interdit d'implanter une éolienne à moins de 500 mètres de toute habitation. Et il faut en implanter 5 minimums...

A préciser que certaines collectivités et agglomérations de communes qui ont déjà installé des éoliennes dans le Nord Mayenne parviennent à assurer leur besoin en électricité par leurs seules éoliennes.

M. le Maire

en ce qui concerne les enseignes, rappelle que la taxe mise en place est une taxe communale et chaque commune est souveraine sur ce point. Par contre, le règlement d'enseignes peut, lui, être intercommunal et devrait être chez nous intercommunal car les zones d'activités sont de la compétence de Laval Agglomération. Il faut distinguer ces deux choses.

M. CHAUVIN

estime que c'est un sujet qu'il faudra remettre sur la table.

## COMMISSION AMENAGEMENT

M. ZIVEREC

précise que la commission Aménagement s'est réunie 9 fois depuis novembre 2009. Parmi les grands sujets abordés, il y a eu le Parc de développement économique pour lequel des conventions étaient à passer : une convention avec COFIROUTE pour le nouvel échangeur pour sortir au niveau de la Carie ; une convention de financement avec RFF pour l'embranchement fer. C'est un dossier important. La commission a aussi étudié la modification du schéma directeur des pistes cyclables au niveau, notamment, des communes de L'Huisserie, de Changé ou de Bonchamp où une piste cyclable devait passer par l'ancienne voie de chemin de fer mais il n'y a pas eu d'accord possible avec RFF ; la piste passera ailleurs.

L'autre dossier important concernait les TUL. La commission a étudié la grille tarifaire, les règles de financement pour les arrêts de bus. Concernant ce dernier point, c'est Laval Agglomération qui prend cela en charge sur les voiries existantes ; pour les voiries neuves, c'est l'aménageur qui fait la mise aux normes à ses frais. Par ailleurs, quatre bus ont été acquis pour la somme de 520 000 €.

La commission a fait le choix de tous les arrêts TULIB sur l'agglomération. Il n'y en a pas sur Saint-Berthevin. Elle a aussi étudié l'accessibilité des arrêts ainsi que les parkings relais ; il y en aura trois sur Laval (Route de Tours, Route de Fougères et au niveau du Parc tertiaire). La commission a discuté de « Destineo », l'information multimodale des transports.

La commission a émis un avis favorable à la liaison ferroviaire dans la virgule de Sablé-sur-Sarthe.

Les problèmes du réseau des TUL a également été évoqué. Les débats ont été houleux. On avance mais beaucoup de choses restent à régler. Une commission de suivi s'est mise en place et s'est réunie à ce jour deux fois. C'est très récent mais il est déjà possible d'étudier les chiffres de septembre 2009 et de les comparer à septembre 2010. Ainsi, il y aurait, a priori, une augmentation du trafic et des passagers mais nous ne connaissons pas l'impact sur la deuxième couronne puisqu'aujourd'hui, le système du TULIB fonctionne plutôt bien. Il fonctionne même au-delà des espérances car on doit être à +50 ou 60% au-dessus de ce qui était prévu au budget.

En ce qui concerne le système LANO, le bilan est plutôt mitigé.

M. SALMON

concernant le TULIB, dit connaître des personnes habitant Châlons-du-Maine qui prennent le TUL à Louvern . Ils ne paient pas puisqu'ils appellent tout en restant à

Louvern . Aujourd'hui, il n'y a pas de contr le de ce service   la demande. Ces usagers ne paient leur ticket qu'une fois dans le TUL. Ils font le trajet Ch lons-du-Maine-Louvern  et inversement,   la demande et gratuitement.

**M. ZIVEREC**

indique que ce probl me a bien  t   voqu  mais pour le moment, aucune solution n'a  t  trouv e. Cela reste une minorit .

**M. le Maire**

ajoute qu'il y a toujours des gens pour s'engouffrer dans les failles d'un syst me. S'il y a trop d'abus, le probl me sera r gl .

**M. ZIVEREC**

continue d'exposer les travaux de la commission Am nagement. Pour les dossiers concernant Saint-Berthevin proprement dit, le premier des trois dossiers les plus importants concernait le boulevard Louis Armand avec la modification suite   l' tude pluviale. Cette  tude a montr  une insuffisance du r seau pluvial. Le r seau a donc  t  modifi  mais il y aura encore des travaux   effectuer entre le giratoire du boulevard des Loges et le pont de l'ancienne voie de chemin de fer.

Le dossier du boulevard des Loges patine. On se demande quand les travaux vont commencer. Aujourd'hui, le bureau d' tude est choisi. Le dossier est quasiment pr t. Il restait   notre commune   caler ses r seaux. Nous avons choisi le m me bureau d' tude pour ce faire. Il n'y a donc plus de raison logique pour que cela n'avance pas. On peut esp rer un d but des travaux courant 2011 mais on verra cela lors de la pr sentation du DOB de Laval Agglom ration.

Le dernier dossier important concernait la zone d'activit  de la Croix des Landes et particuli rement la parcelle de terrain de 2 Ha se situant derri re chez GYS pour laquelle la commission Am nagement a accept  de mettre en place une DUP (D claration d'Utilit  Publique) parce que le propri taire ne veut pas vendre.

Tous ces dossiers sont disponibles au service Technique.

**M. le Maire**

pr cise justement que, concernant la consultation des dossiers, un r cent mail a  t  adress  aux  lus les informant de la mise en place d'une plate-forme intranet o  seront consultables divers dossiers et comptes-rendus.

**M. ZIVEREC**

ajoute que, pour les comptes-rendus des commissions Travaux, l'ordre du jour des commissions Am nagement de l'agglom ration est toujours indiqu .

**COMMISSION FINANCES**

**M. BRUNEAU**

rappelle que la commission Finances aborde les questions habituelles relatives au budget, au DOB, etc. En dehors de ces aspects courants, quelques  l ments autres ont fait l'objet de plus de discussions.

C'est le cas de l'instauration d'une taxe de s jour sur l'agglom ration et dont le gain est estim    140 000  .

Par ailleurs, une évaluation financière du PLH (Programme Local de l'Habitat) a été effectuée.

La commission Finances a pu prendre connaissance du rapport d'activités 2009.

Un sujet important concernait l'impact du transfert de la taxe d'habitation (recouvrée jusqu'à maintenant par le Conseil Général) à Laval Agglomération. Toute une étude a été présentée à ce sujet avec les conséquences de ce transfert et surtout des abattements que pratiquait le Conseil Général et l'impact que cela avait sur les communes et les habitants. Or, un courrier du Ministère des Finances du 15 octobre 2010 annonçait qu'un mécanisme allait être mis en place pour neutraliser les effets sur les contribuables du transfert de la taxe d'habitation départementale. De ce fait, toutes les simulations qui avaient pu être menées ont été stoppées et il n'y a donc pas eu de mesures particulières à prendre.

C'est un débat relativement ouvert malgré tout puisqu'on avait des choix à faire du type augmenter ou réduire la taxe d'habitation pour les habitants et savoir qu'elles auraient été les conséquences pour Laval Agglomération... Tout cela se trouve annulé par ce courrier et cette disposition de la Loi de Finances.

Pour la collectivité, il y aura un système d'ajustement, de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

Au sujet de la TLE, a été étudiée la possibilité de reverser 1% sur 3 à Laval Agglomération pour les parcs d'activités construits et achevés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et 2 points sur 3 pour les parcs en cours d'aménagement ou à aménager au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Des discussions sont en cours, les impacts financiers devant être mesurés.

Les autres discussions de la commission Finances furent des discussions classiques de budget, de délibérations modificatives...

#### M. le Maire

concernant la TLE, précise qu'il s'agit d'une taxe communale et non d'une taxe de Laval Agglomération. Aujourd'hui, notre taux est à 2%. Si on regarde les comptes-rendus des conseils municipaux des communes voisines, on peut voir que Bonchamp par exemple a délibéré le mois dernier pour passer son taux de TLE à 3%. Si le mécanisme décrit par Joseph BRUNEAU, examiné par la commission Finances de Laval Agglomération mais aussi par la commission Nouvelles ressources, se met en place, l'idée serait que toutes les communes montent à 3%. Pour les anciennes zones, on maintiendrait un taux de 2% et on reverserait 1% à Laval Agglomération et dans les nouvelles zones de parc d'activités en cours, si on perçoit 3% on reverserait 2% à Laval Agglomération pour en garder 1%.

Cette idée est un peu stoppée du fait de la réflexion en cours au plan national sur la réforme de la TLE, elle-même un peu stoppée dans sa mise en place car compliquée à instaurer.

On constate une énorme agitation autour de ce sujet de la fiscalité des ressources. Il va falloir être très prudent et inventif sur la capacité à maintenir voire développer nos recettes.

#### M. BRUNEAU

ajoute que, dans ce cadre là, la nouvelle TLE regrouperait un certains nombre d'autres taxes.

## M. le Maire

confirme que plusieurs taxes d'urbanisme pourraient ainsi être fusionnées. L'idée de mutualisation sur l'agglomération ne concerne que la TLE sur les permis des zones d'activité ; n'est pas concernée la TLE sur le logement, l'habitat.

Ce dossier est au stade de projet. La difficulté est que, lorsqu'une commune décide d'un taux, il doit être maintenu 3 ans ; or, des communes ont augmenté leur TLE depuis moins de 3 ans. Ces quelques communes là ne peuvent pas, dans l'immédiat, porter ce taux à 3% pour 2011. Il reste une commune (Montfloûrs), qui elle, n'a pas encore instauré la TLE.

Un conseil communautaire est convoqué pour le 29 novembre. Les élus devraient recevoir le dossier de convocation dans lequel ils verront que le Débat d'Orientation Budgétaire est programmé à l'ordre du jour.

## COMMISSION INNOVATION

### M. BALLUAIS

indique que la commission Enseignement supérieur s'est réunie 6 fois. Le premier point concernait l'extension du restaurant universitaire, trop limité aujourd'hui, pour un budget de 1,3 millions d'euros. L'Etat finance à hauteur de 520 000 €, la Région pour 390 000 €, le Conseil Général pour 195 000 € et Laval Agglomération à hauteur également de 195 000 €. Le début des travaux est prévu pour mai 2011 avec une livraison pour l'été 2012.

Comme tous les ans, la commission a discuté du Forum de l'enseignement supérieur. Cette année, il y a eu 90 exposants, 24 conférences, 12 000 visiteurs. La nouveauté qui a rencontré un certain succès était la visite d'entreprises ; 800 jeunes (46% de lycéens, 26% de collégiens) y ont participé. C'est donc quelque chose qui sera renouvelé.

La rentrée universitaire sur Laval suscite toujours quelques interrogations à savoir notamment si on parviendra à maintenir les effectifs. Ceux-ci sont en fait plutôt bons pour cette année 2010-2011. On dénombre en tout 4 089 étudiants soit une augmentation de 2 % (l'IUT compte 635 inscriptions, l'ESTACA 514, Haute-Follis 570 sans compter l'ESIA et les autres établissements de formation supérieure).

Une inquiétude demeure quant à l'IUFM suite à des menaces de fermeture. L'ouverture a été maintenue pour cette rentrée (50 étudiants en master I). Cela dit, il n'y a pas de sérénité ni de certitudes quant aux rentrées prochaines.

L'autre dossier étudié par la commission et abordé en conseil communautaire concernait le Très Haut Débit. L'idée est de le rendre accessible à toutes les communes de l'agglomération. Un échéancier a été fixé et des budgets attribués.

Par ailleurs, un projet de télé locale a été retenu par le CSA.

Enfin, concernant Laval Virtual, Monsieur BALLUAIS indique que Laval Agglomération y a tenu un stand pour un budget de 35 000 €.

### M. LUCAS

demande si le Très Haut Débit concernera aussi les particuliers ?

## M. le Maire

répond que cela concernera tout le monde. La DSP (Délégation de Service Public) pour le Très Haut Débit a été délibérée au dernier conseil communautaire du

25 octobre. L'objectif est de couvrir 85% des raccordables - entreprises et particuliers - d'ici à 3 ans (100% d'ici à 7 ans). On pourrait penser que Saint-Berthevin pourrait être dans les premiers servi car pour le délégataire, l'intérêt serait d'amener les câbles non seulement au plus proche mais aussi là où il y a le potentiel de raccordement le plus important.

Il y a un double objectif de fixé : celui de raccorder toutes les communes le plus rapidement possible mais aussi toutes les zones d'activité.

M. VETILLARD

demande quel délégataire a été retenu.

M. le Maire

répond que le délégataire choisi à l'issue de l'appel d'offres est FRANCE TELECOM.

## COMMISSION LOISIRS

### Sport

M. GUESNE

indique que la commission s'est réunie à six reprises en abordant dans un premier temps le FAES (Fonds d'Aide pour les Evènements Sportifs). Ce fonds est reconduit pour la deuxième année avec une enveloppe globale de 40 000 €, votée en mars 2010 lors d'un conseil communautaire.

Pour être éligible, l'évènement sportif doit s'organiser à rayonnement de Laval Agglomération ; l'aide maximum est 8 % par rapport au budget prévisionnel présenté.

Ont été bénéficiaires pour Saint-Berthevin l'USSB Athlétisme pour son Critérium de marche national du mois d'avril (800 €) et l'USSB Basket pour le tournoi des 1000 pattes (470 €).

Monsieur GUESNE rappelle que ce fonds d'aide est parti d'une initiative berthevinoise mise en place en 2007 et qu'il a proposé en 2008 à la commission Loisirs de Laval Agglomération pour encourager et soutenir tous les bénévoles qui œuvrent pour l'organisation de telles manifestations sportives.

Le deuxième fonds qui a été mis en place en 2004 suite aux initiatives de Bonchamp et de Saint-Berthevin est le FASN - Fonds d'Aide au Sport de niveau National. Une enveloppe identique à celle de 2009 qui avait été multipliée par deux, à savoir 100 000 € répartis de la façon suivante pour 21 clubs de Laval Agglomération :

- 45 000 € : frais de déplacements
- 13 000 € : équipe évoluant au plus haut niveau fédéral (en l'occurrence l'USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat 53)
- 2 000 € : participation à une coupe d'Europe
- 10 000 € : participation aux frais d'arbitrage
- 13 500 € : participation à la formation et à l'encadrement
- 5 200 € : liste de sportifs amateurs de haut niveau classés selon le concept du club Pégase du Conseil Général

Pour Saint-Berthevin, les clubs qui ont pu bénéficier de ce fonds furent l'USSB Basket, l'USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat 53, l'USSB Athlétisme, l'USSB Viet Vo Dao.

Le troisième point étudié par la commission fut le plateau médical sportif 2010, initiative reconduite depuis 4 ans, pour une enveloppe de 9 500€. Ce dispositif permet d'assurer un suivi médical et psychologique bien plus approfondi pour les sportifs de haut niveau ayant un statut amateur. Il faut savoir que 3 berthevinois bénéficient de ce dispositif piloté par le Docteur COUREAU.

L'autre dossier étudié concernait le CREFSJ (Centre Régional d'Education et de Formation Sport et Jeunesse) qui a bénéficié d'une enveloppe de 20 000 € pour le fonctionnement et d'une deuxième enveloppe de 95 250 € pour la rénovation des locaux sur un plan pluriannuel de 5 ans.

Le sujet passionnant et passionné évoqué en commission concernait le Stade Lavallois FC. La subvention de fonctionnement pour 2010, soit 518 737 €, comprend en partie :

- réfection de la pelouse : 191 360 €
- plate-forme télévision : 8 230 €
- parking : 48 000 €
- tunnel d'accès des terrains : 7 500 €
- local musculation : 26 312 €
- local journalistes : 4 500 €
- réserve SOCOTEC sur la tribune Crédit Mutuel : 5 300 €
- accès visiteurs (pour les clubs visiteurs) : 95 000 €
- esplanade ouest : 35 524 €
- 3 études complémentaires sont en cours pour l'étude du local Socios, pour l'espace vente Socios et pour la mise aux normes de la friterie pour un montant total de 107 500 €

Concernant toujours le Stade Lavallois, les travaux ont commencé aux Gandonnières qui, à terme, doit comprendre un nouveau centre d'entraînement ainsi que le siège administratif. Ils doivent être livrés pour septembre 2011.

Lors de la commission du 22 septembre 2010, Monsieur Jean-Christophe BOYER est venu expliquer l'avancement du dossier technique et financier ; les membres de la commission ont reçu le jour même les documents, sans avoir bien-sûr eu le temps nécessaire ni de les ouvrir, ni de les lire. Les membres de la commission ont manifesté un fort mécontentement.

Sur le site de l'Aubépin, de nouveaux terrains vont être créés pour compenser les terrains des Gandonnières qu'utilisaient certains clubs amateurs de Laval.

Le terrain synthétique des Gandonnières, enfin terminé, ne sera pas utilisable pour la saison 2010-2011 par les clubs de Laval Agglo Ouest dont Saint-Berthevin.

#### M. le Maire

précise que le coût total de l'opération (Gandonnières + Aubépin) se chiffre à hauteur de 4 000 000 € TTC.

#### M. SALMON

demande pourquoi les terrains synthétiques ne peuvent pas être utilisés cette saison.

#### M. GUESNE

explique que les terrains de l'Aubépin n'étant pas disponibles, les clubs amateurs de Laval ont besoin des terrains synthétiques notamment pour les entraînements. Ce

qui décale d'un an la possibilité d'utiliser ces terrains pour les clubs comme le Bourny (bien que eux disposent d'un terrain stabilisé) ou Saint-Berthevin voire L'Huisserie.

## Culture - Tourisme

### M. LUCAS

concernant le tourisme, indique que beaucoup de dossiers ont été effleurés ; on en reparlera lorsqu'ils seront sur la table. On peut citer le dossier sur les berges, celui du projet « Ecologia » à Louverné.

Le dossier des terrains de camping et camping-caristes a été longuement travaillé cette année. Un comité restreint de 7 ou 8 membres (dont le président de Laval Agglomération fait partie ainsi que Monsieur LUCAS lui-même) a été créé. Laval Agglomération souhaite développer une offre d'hébergement de plein-air innovante et adaptée.

Le premier volet, le plus travaillé peut-être, concerne les terrains de camping. La société PROTOURISME a fait un état de l'existant sur Laval Agglomération. Il a été décidé, pour diverses raisons, de fermer le camping du Potier à Laval. C'est pourquoi, le camping de Saint-Berthevin qui reste le seul de l'agglomération est autant fréquenté. Nous avons même eu cet été un taux de fréquentation de 110% ! En effet, il y avait tellement de monde que nous avons parfois dû mettre deux campeurs à la fois sur les grands emplacements.

Nous disposons actuellement de 23 emplacements. Le terrain tel qu'il est permet d'en ajouter. Ainsi il est prévu d'en créer 10 nouveaux, sur le niveau inférieur du terrain. Le prolongement de cette réflexion amènerait, tout en densifiant, à favoriser un autre mode d'hébergement très demandé, le chalet en bois. Il est prévu d'installer 7 chalets sur le vallon situé entre le cours d'eau et le quartier Beausoleil, avec un accès direct depuis ce quartier. Les chalets ainsi disposés en mi-pente ne gêneraient pas les habitants du quartier et seraient peu visibles depuis le plan d'eau.

La commission est allée sur place avec le président de Laval Agglomération qui a été ravi de redécouvrir le site de Coupeau.

C'est un projet qui est bien avancé. Il a été mis 50 000 € au budget pour l'étude sur 2011.

L'ensemble du projet pour toute l'agglomération représenterait 8 à 900 000 €.

Le deuxième volet concerne les camping-cars. Il existe peu d'aire d'accueil (une se situe à Laval près du viaduc). L'idée du président de Laval Agglomération est de créer un certain nombre de sites, mais de petits sites, pas de grosse concentration : des sites entre 8 à 10 places. Des sites sont à l'étude, notamment à l'Aubépin sur Laval. Un site qui fonctionne bien est celui de Changé. Il n'y a pas d'aire d'accueil de camping-car sur Saint-Berthevin mais cela est souhaité par Laval Agglomération : l'emplacement à l'étude est l'ancien site Loxam.

Monsieur LUCAS poursuit en indiquant qu'il existe un fonds d'aide au tourisme dont l'enveloppe globale pour l'année 2010 était de 300 000 €. Cette somme importante est affectée à des projets et des créations liées au tourisme pour l'hébergement. Il n'y a eu cette année qu'une seule demande mais l'aide apportée peut aller jusqu'à 20% du financement total du projet, soit une somme importante. Ainsi, 67 000 € ont été alloués, soit 20% des 338 000 € du projet, au Moulin de Thuboeuf à Nuillé-sur-Vicoin.

Ce fonds d'aide est reconduit chaque année.

En ce qui concerne le volet culture de la commission, trois points ont été principalement développés. Lors du dernier conseil municipal, il avait déjà évoqué le dossier des musiques actuelles. Le président de la commission a d'ailleurs pu voir dans la presse que Monsieur LUCAS avait parlé de ce sujet et qu'il jugeait cela prématuré, ce à quoi Monsieur LUCAS dit avoir répondu que c'était ici un lieu de débat et qu'il n'y avait pas de raison que l'ensemble du conseil municipal de Saint-Berthevin ne dispose pas des informations qu'il détenait.

La dernière fois, Monsieur LUCAS s'était élevé du fait que Laval souhaitait précipiter le dossier de labellisation nationale du 6PAR4 pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce projet a été de toute façon repoussé pour être vraisemblablement réétudié à la rentrée suivante. Cependant, Saint-Berthevin aura son mot à dire car l'école la plus impliquée au niveau des musiques actuelles est l'Ecole Municipale de Musique de Saint-Berthevin.

Un diagnostic a été fait au niveau de toutes les écoles de musique. Toutes n'ont pas répondu à ce jour. Au niveau de Saint-Berthevin, nous l'avons fait.

Pour information, la subvention annuelle de fonctionnement du 6PAR4 est de 120 000 €. Par ailleurs, il a été décidé, l'achat par Laval Agglomération du bâtiment de Méduane Habitat qui jouxte l'association pour 110 000 €.

La commission a également fait un point sur la lecture publique. Il a été créé l'année précédente un poste de bibliothécaire intercommunal. Cela était intéressant notamment pour les petites communes de l'agglomération qui ne disposent pas de bibliothèque. La bibliothécaire en question a repris les actions en cours et cela fonctionne plutôt bien. Par exemple, pour l'animation « Roman jeunes », 48 classes ont participé sur 16 communes (dont 2 communes qui ne disposent pas de bibliothèque). Une commission a là aussi été créée pour l'année prochaine pour la mise en œuvre d'une organisation intercommunale de lecture publique. Les missions de cette organisation seraient :

- prise de contact avec les équipes locales de bibliothécaires puis avec les élus
- réactualisation de l'état des lieux
- mise en œuvre d'une réflexion

#### M. GUESNE

souhaite compléter les propos de Monsieur LUCAS en précisant que le poste de bibliothécaire intercommunal qui a été créé, est plutôt un poste de coordinateur qui va permettre de mettre en place de nouvelles actions que certaines communes n'auraient pas pu mettre en place.

#### M. LUCAS

poursuit en informant qu'un Fonds d'action culturelle a été créé pour l'ensemble de l'agglomération dont l'enveloppe globale de 45 000 € est destinée aux actions suivantes :

- cinéma de plein air
- Académie d'art lyrique
- « Ionesco contes » avec le théâtre de l'Echappée dont bénéficieront 3 communes (Saint-Berthevin notamment le 10 décembre prochain à destination des 3 écoles de la commune ; il y a actuellement 193 inscrits)

- Nuits de la Mayenne (4 villes de la 1<sup>ère</sup> couronne bénéficient de ce spectacle financé par Laval Agglomération, dont encore une fois Saint-Berthevin cette année et peut-être l'année prochaine)

#### M. le Maire

termine en pointant l'ambiguïté de la compétence culture. Tant qu'il y a encore des projets en commun, il faut essayer de continuer de bénéficier des effets de levier que cela permet.

### COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE

#### Mme CLAVREUL

indique que la commission s'est réunie 8 fois depuis le début de l'année. Les sujets sont très souvent liés à des évolutions de postes ou de grades.

Fin août, la commission a été sollicitée pour donner son avis sur l'implantation de l'Hôtel communautaire sur l'emplacement du 42<sup>ème</sup> RT. La commission a demandé une estimation des économies de fonctionnement qui seraient engendrées par le regroupement des services sur ce site et a émis un avis favorable à cette implantation.

Dernièrement, la commission a eu à étudier la réorganisation du service déchets du point de vue du recrutement d'un ingénieur qui va prendre la responsabilité du service suite à l'évolution de la collecte évoquée en début de séance par MM. SALMON et CHAUVIN.

Le dernier dossier traité en octobre par la commission concernait la mise en place de nouveaux critères pour l'avancement de grade.

### COMMISSION PROSPECTIVE

#### Mme GHYSELEN

précise que le dossier principal évoqué par cette commission concernait la Blancherie. Les autres sujets qui ont été abordés partent souvent vers d'autres commissions ou bien reviennent à l'inverse de certaines commissions vers la commission prospective... des circuits un peu curieux parfois. Ces autres dossiers portaient par exemple sur :

- l'intervention du CIVAM Bio 53 sur la thématique de l'agriculture biologique et la subvention pour l'acquisition d'une malle pédagogique ainsi que la validation d'un diagnostic sur les pratiques de restauration collective sur le département
- le lancement du conseil de développement
- l'intervention d'une stagiaire sur le projet d'agglomération actuellement en réflexion

Pour en revenir à la Blancherie, la commission a discuté de la revalorisation des tarifs, de la modification du règlement intérieur et surtout du projet de requalification du centre d'hébergement, l'objectif étant de mutualiser les moyens du site par, par exemple, la mise en valeur du site lui-même et l'accueil de groupes scolaires et de séminaires. Le site comprend en effet le CIN (Centre d'Initiation à la Nature), le centre équestre ... Tout cela a amené à programmer un diagnostic de territoire et à demander l'aide d'un cabinet d'études. Il faut en effet étudier la

concurrence sur le département, voir ce qui existe déjà sous cette forme en terme d'hébergement. Un budget de 20 000 € a été voté pour cette étude. Nous en sommes au lancement de l'étude ; le cabinet retenu est le cabinet ALLIANCE qui travaille avec le cabinet d'architectes grenoblois GAYA. Lors des dernières rencontres, il a été réprécisé d'insister sur l'accueil des enfants et de préserver l'aspect du site d'un point de vue nature et environnement.

Les deux prochaines séances de la commission aborderont la restitution de l'état des lieux et les orientations possibles. La question qui se posera est la conservation ou non de l'accueil de loisirs.

#### M. CHAUVIN

ajoute que la commission Environnement avait aussi discuté de la malle pédagogique du CIVAM Bio 53. Il s'agit d'un projet départemental qu'on aurait peut-être intérêt à faire venir sur Saint-Berthevin en y associant les cantines scolaires pour quelques repas bio dans l'année.

#### Mme GHYSELEN

répond que le « problème » est que ce projet vise autant les classes élémentaires que les collèges : c'est assez vaste. Il n'y a pas eu de retour par rapport à ce dossier pour le moment.

#### M. CHAUVIN

a remarqué une importante participation de Laval Agglomération par rapport au Conseil Général à ce sujet. On a d'autant plus intérêt à en bénéficier.

### COMMISSION HABITAT

#### M. le Maire

parle au nom de Madame AUFFRET, membre de la commission Habitat mais absente à cette séance.

Le volet principal abordé par cette commission Habitat concernait le PLH qui a été complètement retravaillé au cours de l'année avec d'abord un diagnostic, puis des orientations et des objectifs.

Dans les grandes lignes, le PLH fait apparaître un besoin de 565 logements par an (contre 630 pour le PLH précédent). Cet objectif a été construit en prenant en compte deux éléments qui ont eu pour l'un et qui pourrait avoir pour l'autre, un impact sur le logement : il s'agit, pour le premier élément, de la gendarmerie qui a libéré un certain nombre de logements du parc privé ; le deuxième élément est la conséquence du départ du 42<sup>ème</sup> RT susceptible de libérer un nombre important de logements.

La difficulté qu'a rencontré Laval Agglomération, c'est qu'entre les souhaits exprimés par les communes (suivant les objectifs de leurs propres PLU ou schémas d'orientation ou PADD) et ces 565 logements par an, il y a une grande marge.

En fin de compte, le vote qui a été exprimé, est un vote qui ne concerne pas la répartition pour l'instant mais seulement les orientations, pour lesquelles il n'y a pas de réelles discussions. Ce sont les quantitatifs globaux qui posent problème.

Le conseil municipal de Saint-Berthevin aura à émettre un avis, lors de sa prochaine réunion, sur le PLH. Les élus de Saint-Berthevin se sont abstenus lors du vote au

conseil communautaire du 25 octobre dernier pour deux raisons principales ; premièrement, la commune a largement revu à la baisse ses besoins, or la copie de Laval Agglomération n'est même pas à la hauteur de ces besoins exprimés. Deuxièmement, la problématique du logement social n'est pas réellement prise en compte et notamment l'obligation des 20%. Cette remarque ne vaut pas que pour Saint-Berthevin.

Un argument assez incroyable a été rétorqué par un des vice-présidents de Laval Agglomération qui disait que ce n'est pas parce que des communes ont du retard et qui n'ont rien fait par le passé qu'il faut aujourd'hui les aider. Monsieur le Maire estime qu'avec de tels propos, nous sommes un peu loin de l'esprit communautaire. Il n'est pas certain au contraire qu'on ait un intérêt à « miter » le logement social sur toutes les communes de l'agglomération. On voit bien qu'aujourd'hui s'exerce une sorte de force centrifuge sur l'attractivité du logement social qui diminue selon la distance avec la ville centre : plus on s'éloigne de la 1<sup>ère</sup> couronne, moins cela devient intéressant pour la population d'y aller. C'est bien de vouloir faire du logement social partout mais ce n'est pas très judicieux en terme de satisfaction des besoins.

L'ensemble des besoins et des projections faites par notre commune sur les hypothèses de construction pour les 6 ans du PLH, sont des réalisations sur des fonciers maîtrisés, soit par des opérateurs, soit par la commune et classés urbanisables immédiatement. Ce n'est sans doute pas le cas de toutes les communes. Leur capacité à réaliser dans les délais du PLH est sûrement moins réelle.

Madame AUFFRET a cité d'autres dossiers passés par la commission Habitat comme la convention signée avec ERDF qui a pour objet d'aider les propriétaires occupants en situation de précarité pour travailler à la réduction de leur facture.

Une autre convention a été signée avec PROCIVIS Mayenne dans le cadre de l'aide aux propriétaires occupants pour l'amélioration de l'accessibilité et de l'adaptabilité du logement.

La commission a abordé le dossier des Gens du Voyage sous trois angles :

- l'aire d'accueil de la Gauffrie qui ouvrira début janvier 2011 (50 emplacements)
- la question des aires de grand rassemblement toujours en suspens
- le devenir du site de la Jaunaie, fermé suite à la création de l'aire de la Gauffrie (réflexion en cours pour du logement adapté à destination des Gens du Voyage qui voudraient se sédentariser)

Mme GERBAULT

souhaite préciser que la commission Habitat, dont elle fait également partie, se réunit tous les mois. Le travail le plus important effectué cette année a effectivement été l'élaboration du PLH.

M. le Maire

craind que ce travail ne soit pas terminé puisque les dispositifs sont en train de changer et qu'il faudra effectuer au moins un toilettage du PLH par rapport à certaines choses qui disparaîtront et d'autres qui seront créées.

Mme GERBAULT

acquiesce et ajoute que le bureau d'études a beaucoup aidé la commission pour l'élaboration de ce PLH, sans quoi il aurait été impossible de mettre sur pied un tel programme.

M. le Maire

indique que la commission a étudié les dossiers traditionnels liés au PLIE et au CUCS.

L'année 2010 a été assez dynamique en terme de vente de terrains et de réservations. Il y a beaucoup de contacts avec des entreprises pour les zones nouvelles, notamment pour la zone des Grands Prés (en commercialisation en janvier 2011), la zone de la Gauffrie (en commercialisation depuis quelques semaines), les deux dernières viabilisées. 40 % de la zone des Grands Prés est déjà réservée en option. Il s'agit principalement de redéploiement d'entreprises locales mais c'est quand même intéressant de constater qu'elles ont envie d'investir. Toujours sur cette même zone, au niveau de l'îlot d'entrée, un appel à projet à promoteur de bureau et architecte a été lancé pour 17 000 m<sup>2</sup> à construire, dans un souci de cohérence esthétique avec le parc tertiaire situé en face.

La commission a examiné et validé au cours de l'année 5 dossiers dans le cadre du FIP, notamment celui d'une entreprise berthevinoise, MULTITUDE TECHNOLOGIES, qui a racheté le groupe SPID53 et a regroupé ses moyens sur la zone des Touches. Ce dossier entre aussi dans le cadre du maintien de l'emploi.

Le dossier ECO DISPO (voitures électriques) a lui été présenté dans le cadre de la Journée Automobile. C'est un dossier suivi depuis plus de deux ans mais il nécessite un tour de table financier un peu compliqué.

Laval Développement a mis en place des monographies (situation de certains secteurs d'activités), présentées régulièrement en commission.

La commission suit également de façon constante la situation de l'emploi. Ainsi, le dossier présenté par Yann KIESSLING sur la gestion de crise a été validé par le conseil communautaire en début d'année. Lors de la dernière séance, le 18 novembre, la commission a reçu Madame MAILLARD, Directrice du Pôle Emploi.

Concernant la situation de l'emploi au niveau de l'agglomération, on dénombre 3 488 demandeurs d'emploi catégorie A au 30 septembre 2010, soit une petite baisse de 0,4 % par rapport à n -1 (petite baisse en octobre aussi pour Saint-Berthevin). Il y a eu ces derniers mois une assez forte relance de l'intérim, ce qui est souvent le premier signe d'un début de reprise.

L'autre dossier important qui a occupé et occupe encore un peu la commission, concerne la nouvelle configuration de la Maison de l'Emploi.

Le dernier dossier pris en compte par la commission se rapportait au SCOT dans le cadre duquel nous avons obligation d'établir un schéma d'aménagement commercial. Les CDEC qui étaient nécessaires pour toute ouverture d'enseigne ont disparu puisque Bruxelles a longtemps considéré que c'était une entorse à la concurrence ; elles ont été supplantées par les CDAC qui, elles, n'interviennent plus que sur des questions d'aménagement, d'environnement et de cohérence du site mais en aucun cas sur des questions de concurrence. C'est le SCOT, qui, avec un schéma de développement commercial, va un peu traiter ces questions de concurrence. La commission a donc été saisie pour le cahier des charges et la contribution qu'elle devra amener et valider dans le cadre du SCOT.

La commission s'est confrontée avec difficulté, la transparence de l'information n'étant pas de rigueur, à deux autres dossiers : le dossier du Parc de développement économique d'Argentré, appelé aujourd'hui Parc de développement

Laval-Mayenne (pour lequel la commission déplore collectivement ne pas être suffisamment associée) et le dossier du 42<sup>ème</sup> RT.

Une commission ad hoc, créée il y a un an et pilotée par Jean-Christophe BOYER, intitulée Nouvelles ressources, a pour mission d'« absorber » toutes les évolutions de fiscalité et les réflexions conduites en la matière par l'Etat (par exemple le transfert de la taxe d'habitation dont parlait tout à l'heure Joseph BRUNEAU) en mesurant l'impact sur nos villes et sur l'agglomération. Cette commission s'est réunie quatre fois pour le moment et prépare des dossiers qui devraient venir devant la commission Finances, le bureau communautaire puis le conseil communautaire en 2011.

#### M. BALLUAIS

souhaite que l'on revienne sur le 42<sup>ème</sup> RT évoqué rapidement par Monsieur le Maire.

#### M. le Maire

explique que la question du transfert des services de Laval Agglomération sur le site du 42<sup>ème</sup> RT est arrivée en conseil communautaire. Sur le principe, il n'y est pas opposé. Ce qui est certain par rapport à cet Hôtel communautaire, c'est qu'on a définitivement renoncé à son implantation sur le parc tertiaire. Ainsi, au prochain conseil communautaire, tous les élus pourront constater que les marchés signés pour le précédent dossier ont été annulés et dénoncés.

Concernant le 42<sup>ème</sup> RT, il déplore ce qu'il qualifie être un patchwork. Aujourd'hui, beaucoup de gens sollicitent Laval Agglomération pour venir sur ce site. Si on commence à répondre à des demandes individuelles, on aura du mal à conserver une certaine cohérence. Il regrette qu'on n'ait pas une vision plus haute et stratégique de ce dossier pour définir précisément ce qu'on veut qu'il s'y passe. Une question se pose mais elle demeure sans réponse : que veut la Ville de Laval ? Car il s'agit bien d'un de ses quartiers. Si elle veut de l'habitat, on ne peut pas intervenir car c'est une compétence de la ville ; Laval Agglomération n'intervient que sur le plan du logement social. Il faut donc définir certaines choses et notamment quelle place on souhaite donner au développement économique.

Par exemple, Monsieur le Maire dit faire partie des personnes opposées au fait d'y déplacer l'enseignement supérieur parce qu'il n'y a pas d'intérêt à disperser un petit effectif de 4 089 étudiants, avec un restaurant universitaire à l'autre bout de la ville, etc. Idem pour la réalité virtuelle qui n'a pas d'intérêt à être « éclatée » sur plusieurs sites.

Il faut aussi se poser la question de savoir si, sur notre territoire, il manque des équipements structurants. On a là certainement la dernière opportunité de création d'équipement structurant dans Laval intra-muros en terme foncier. Il regrette que la discussion ne soit pas tranchée sur ce point là. Faire et organiser sont d'autres étapes. Dans 7 mois on aura les clés ; or, nous n'avons pas l'ombre d'une orientation validée.

Entre parenthèse, sur la question du logement et les conséquences du départ du 42<sup>ème</sup> RT, quand on rencontre certains militaires, on entend dire de plus en plus qu'un certain nombre de familles resteront sur place. Ils feront ce qu'ils appellent dans leur jargon du « célibat géographique ». La conséquence sur le logement n'est donc pas facile à appréhender.

Mais pour ce qui est du devenir du site, il considère que le dossier a été pris à l'envers. Lui-même, en tant que président de la commission Développement

économique, il doit être rendu à 12 ou 15 sollicitations d'entreprises, de services de collectivités, de structures (Médecine du travail, SDIS, par exemple) intéressés pour s'implanter sur le site ; pourquoi pas, mais à Laval Agglomération de déterminer auparavant ce qu'on veut y faire.

M. CHAUVIN

par rapport au 42<sup>ème</sup> RT, pense qu'il serait intéressant de recenser le type de structure qu'il serait important d'implanter au niveau de la Ville de Laval et de Laval Agglomération, déterminer les besoins et se projeter sur plusieurs décennies, pas sur du court terme.

M. le Maire

est tout à fait d'accord, sur du moyen et du long terme. Il y a en ce moment des contraintes financières importantes et ce n'est pas parce qu'on dit qu'on réservera une emprise foncière de 20 000 m<sup>2</sup> pour faire un équipement de telle ou telle nature, qu'il sera réalisé demain matin. Mais si on ne se pose pas ce genre de questions, si on ne réserve pas les espaces sur ce site, nous n'aurons plus l'occasion de trouver des espaces aussi proches du centre, des transports en commun, de la rocade... Il fallait retourner l'annonce du départ du régiment presque comme une opportunité.

M. CHAUVIN

ajoute qu'il ne faut pas y faire n'importe quoi car il y a quand même beaucoup d'habitat autour et qu'il peut y avoir après des incidences importantes en terme de sécurité, de nuisances, etc.

M. le Maire

pense que sur 50 Ha, ce type de détail peut facilement se gérer.

Plus de remarques ou questions relatives à l'exposé de ce rapport.

**RAPPORT D'ACTIVITES 2009  
DU SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année aux maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité annuelle de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Aussi vous trouverez ci-joint le rapport d'activités 2009 du Syndicat de Bassin du Vicoin (SBV) et le compte administratif 2009.

**M. ZIVEREC**

indique que le Syndicat de Bassin du Vicoin s'est réuni 8 fois en 2009. Les principaux sujets abordés ont été tout d'abord la mutualisation des moyens avec 4 autres syndicats (Syndicats de bassin de l'Erve, de la Jouanne, de la Vaige et de la Taude). Concrètement, la mutualisation se caractérise par un secrétariat unique basé à Sainte-Suzanne et 4 techniciens qui se partagent les 4 cours d'eau. Les moyens sont regroupés pour un réel service.

Le syndicat a étudié le mode de contribution des communes. On s'est rendu compte qu'il y avait des dysfonctionnements par rapport au mode de calcul et des résultats disproportionnés. Aujourd'hui, on se base uniquement sur les longueurs de rive avec un coefficient de 1 pour la longueur de rive du Vicoin entre la Mayenne et le plan d'eau de Port-Brillet. Au-delà de Port-Brillet, sur le Vicoin, on est à un coefficient de 0,4. Pour le chevelu (= les ruisseaux répertoriés), le coefficient est de 0,1. Cela amène à un calcul un peu plus réaliste avec une contribution des communes en fonction seulement des longueurs de rive. Auparavant, le potentiel fiscal amenait des distorsions très importantes. Pour Saint-Berthevin, on devrait passer de 16 000 à 19 000 € ; c'est nous qui avons le plus de longueur de rive avec le Vicoin.

La commission a pu avoir les conclusions de l'étude des débits réservés. Les débits réservés, c'est imposer à tous les propriétaires de plan d'eau de laisser passer un débit minimum. Il faut reconnaître que ce sera compliqué à mettre en place. C'est une loi qui date de 1992 et la Police de l'eau nous aidera dans ce sens tout en essayant d'avoir une approche diplomate auprès des propriétaires. C'est un dossier qui demandera du temps à être mis en œuvre.

La commission a aussi évoqué les travaux prévus par le CRE (débroussaillage des berges du Vicoin, les clôtures, les abreuvoirs...), le démantèlement du barrage du Raffray (à la demande des riverains), la subvention pour le démantèlement du barrage de Coupeau (7 521,15 €).

Sur le plan financier, le Syndicat de Bassin du Vicoin se porte plutôt bien. L'endettement diminue de façon importante.

M. le Maire

ajoute que c'est un dossier parfois un peu technique mais passionnant à lire avec une réelle problématique.

M. CHAUVIN

concernant les trois techniciens de rivière dont deux sont nommés (M. GAUTIER et M. BOILEAU), demande qui succède à M. GAUTIER, lequel a fait valoir ses droits à la retraite.

M. ZIVEREC

peut simplement dire qu'il a effectivement été remplacé mais il n'a plus le nom de la personne en mémoire. Cependant, chaque technicien à une rivière d' « attribution » et M. GAUTIER lui chapotait un peu l'ensemble des techniciens. Pour le Vicoin, nous avons toujours Nicolas BOILEAU. Lui aussi a une bonne connaissance de ce cours d'eau ; il suffit de regarder certains de ses rapports pour s'en convaincre.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à l'exposé de ce rapport, M. le Maire demande

- o **De prendre acte du rapport d'activités 2009 du Syndicat de Bassin du Vicoin**

***Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2009  
du Syndicat de Bassin du Vicoin***

**AMENAGEMENT DE LA RD 57  
(SEQUENCES 3 ET 4)  
Approbation du projet  
Consultation des entreprises  
Demande de subvention**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Par délibération du 17 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre l'aménagement de la RD 57, séquences 3 et 4 : depuis le giratoire Gruau jusqu'à la rue Penot. Il s'agit de la continuité de l'aménagement de notre centre ville dont le but est de sécuriser et d'embellir le paysage urbain.

Par délibération du 11 février 2010, le Conseil Municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le cabinet FORMA 6 associé à Phytolab et Sogreah et ouvert une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP).

Le cabinet de maîtrise d'œuvre a élaboré la phase PRO pour un aménagement du giratoire Gruau à l'avenue Pierre de Coubertin (plans joints en annexe). Le tronçon « avenue Pierre de Coubertin/Rue Penot » est prévu en aménagement provisoire. En effet, il est souhaitable que ce tronçon soit étudié en même temps que l'aménagement du secteur de la Place de l'Europe afin d'avoir une cohérence.

Le projet prévoit de passer de deux fois deux voies à deux fois une voie, la création de pistes cyclables, l'aménagement d'espaces piétons, la création d'espaces végétalisés, la réhabilitation des réseaux d'eau potables, des eaux usées, des eaux pluviales et l'effacement des réseaux souples. Afin de marquer le passage de la voie verte (ex ligne SNCF), entrée est de la ville et de faire ralentir les véhicules, un aménagement paysagé fort est prévu avec une voirie déportée.

Entre le giratoire Gruau et la voie verte l'aménagement prévoit une nouvelle organisation de l'accès des commerces situés au sud de la RD 57 ce qui impliquera les acquisitions suivantes :

N° parcelle	Adresse	Propriétaire	Surface à acquérir (environ)
Section AH 103	8 avenue de Paris	SCI de Paris 53940 AHUILLE	146 m <sup>2</sup>
Section AH 10	10 avenue de Paris	LAPEYRE 93300 AUBERVILLIERS	106,60 m <sup>2</sup>
Section AH 185	10 avenue de Paris	LAPEYRE 93300 AUBERVILLIER	104,50 m <sup>2</sup>

Actuellement des négociations sont en cours avec les propriétaires des commerces de ce secteur pour l'aménagement de cet accès et les acquisitions de terrain.

Le projet est susceptible de bénéficier d'aides financières de collectivités et organismes divers. Pour les travaux sur le réseau d'eau potable et d'assainissement des eaux usées l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Général (taux de 15 % pour l'eau potable, taux de 30 % pour l'assainissement) peuvent être sollicités. Pour ce qui est de l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques, le SDEGM (Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne) sera le maître d'ouvrage ; la ville lui versera une participation.

Par ailleurs, une aide financière de Laval Agglomération pour l'aménagement des giratoires, des pistes cyclables et de la fibre optique peut être sollicitée. L'aménagement des pistes cyclables pourra également faire l'objet d'une demande d'aide auprès du Conseil Général et du FEDER. Pour ce dernier l'aide peut aller jusqu'à 25% du coût total de l'opération.

En ce qui concerne les enrobés de la couche de roulement une participation financière du Conseil Général sera également demandée sachant que lors de la première phase d'aménagement le Conseil Général avait pris directement en charge ces travaux.

Enfin une aide financière peut être sollicitée auprès du ministère de l'Intérieur au titre de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Les travaux devraient débuter en avril 2011 pour s'achever à la fin 2012.

Il faut donc dès à présent lancer la procédure de consultation des entreprises. Le montant des travaux étant inférieur à 4 845 000 € HT, la procédure adaptée (selon l'article 26 du code des marchés publics) peut être appliquée.

#### M. le Maire

rappelle les raisons qui ont poussé à entreprendre cette séquence de travaux. La première raison est qu'autant en arrivant par l'ouest de la ville, nous avons un aspect d'entrée de ville urbaine et non économique (ce qui fait notamment que le trafic poids-lourds, dans ce sens là, est maîtrisé), autant si on arrive par l'entrée est, nous n'avons pas la sensation de quitter une zone d'activité pour entrer dans une zone d'habitat. Pour traiter cela, il semblait nécessaire de « réattaquer » par cette entrée est.

L'autre élément, c'est que le dossier correspondant au tronçon devant la place de la mairie, est d'une complexité un peu plus grande et nécessite une réflexion beaucoup plus large pour être parfaitement appréhendé.

Le troisième dossier, l'aménagement du lotissement des Portes du Vicoin, tient à des contraintes de calendrier et de concordance. Ce dossier a subi quelques retards mais sera réactivé dans les prochaines semaines. Il faut que, entre cet aménagement là et celui de la voirie sur la RD57, cela se coordonne et la seule solution était donc de débuter les travaux par l'entrée est de la ville.

A ce sujet, le permis de construire de la résidence-service a été déposé. Nous devrions être en mesure de le délivrer d'ici au 15 décembre. Le seul souci rencontré a été qu'une chambre Telecom a obligé de désaxer le giratoire et donc nécessité de revoir les plans, d'où une perte de temps.

Le 11 février dernier, le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Forma 6 (associé à Phytolab et Sogreah) a été approuvé.

Ce qui est présenté ce soir c'est la séquence 4 des travaux à entreprendre et partiellement la séquence 3 puisque, au lieu d'aller jusqu'à la rue Penot, l'aménagement s'arrêtera à l'avenue Pierre de Coubertin ; il ne paraissait en effet pas judicieux de s'arrêter juste avant la mairie.

Il est donc prévu la création d'un giratoire assez important au niveau de l'avenue Pierre de Coubertin, garantissant la giration des bus, qu'ils aillent vers les quartiers du Lac ou qu'ils retournent vers Laval.

Le linéaire total aménagé fait environ 700 mètres, soit à peu près le même que le tronçon ouest aménagé entre 2006 et 2008. Sur tout ce linéaire, on sera en 2x1 voie. Après un petit terre-plein central, on aménagera un petit giratoire au niveau de la rue de Rosny, ce qui permettra de remettre en double sens cette rue ; ce sera également un des rares endroits de liaison direct entre l'avenue principale et le quartier sud. Il faudra veiller à l'aménagement de la rue de Rosny afin qu'elle ne devienne pas une pseudo voie parallèle ou de déviation. L'intérêt n'est pas de dévier la circulation par là mais de permettre aux riverains de passer d'un quartier à l'autre.

Ensuite, sur le tronçon qui va de la rue de Rosny au chemin de la Fenardière, nous retrouverons un terre-plein central avec des trottoirs mixtes (piétons/cycles).

Pour le tronçon suivant, à partir du chemin de la Fenardière, nous sommes contraints de passer en double voie centrale et non plus en terre-plein central pour permettre aux bus de tourner ; cela permettra aussi d'aérer les espaces verts de chaque côté, devant la Fenardière et en face, devant le site des Portes du Vicoin. Cette partie là est traitée principalement avec des noues dans sa partie nord et des cheminements piétons/cycles matérialisés. Il y aura une temporisation du bus côté Portes du Vicoin puisque dans le réseau mis en place, une partie des bus de journée qui viennent du Lac remonteront jusqu'au giratoire prévu à ce niveau qui a donc du être redimensionné.

La dernière partie du tronçon, non moins majeure, sera l'entrée verte. Il faudra la travailler en terme d'aménagement de façon à ce que, quand on est au niveau du giratoire Gruau, on ait une vue qui ne donne pas l'impression de voirie mais de pénétrante dans une ville ; il faut qu'on est l'envie d'y aller et donner un sens à l'habitat. Il faut aussi sécuriser la traversée de la voie à cet endroit. Ainsi, il est prévu un plateau surélevé et la zone de temporisation sera élargie.

Il faut prendre avec un peu plus de prudence le projet d'aménagement de cette partie car des discussions sont en cours avec l'ensemble des entreprises concernées à savoir d'un côté La Fouine pour laquelle deux entrées sont à traiter et en face, Monsieur Meuble, Vial Menuiserie et Lapeyre. Les voiries qui desservent ces enseignes sont sur le domaine privé aujourd'hui et devront être rachetées. Les propriétaires ont été rencontrés. Il faut notamment que les camions qui entrent sur le site de La Fouine, puissent ressortir en repartant en direction de Laval et non en direction du centre-ville. Quelques solutions ont été trouvées d'un commun accord. Il faut maintenant vérifier avec le bureau d'études si cela fonctionne.

Autre élément majeur de cette partie de tronçon, c'est l'accès depuis le giratoire aux divers commerces évoqués précédemment. Cela fait quelques années que Laval Agglomération nous demande de régler ce problème. Désormais, seule une sortie sera possible sur le giratoire mais plus d'entrée comme c'est le cas aujourd'hui. Les trois commerces concernés semblent plutôt satisfaits de la façon dont s'aménagent ce secteur.

Par contre, il est vraisemblable que nous ne réaliserons pas le cheminement piéton initialement prévu sur la partie nord du tronçon, car sans intérêt. A partir de la plate-forme de traversée, on enverra tout le piéton/cycle sur la partie sud.

Nous aurons quelques parcelles à acheter car la voirie, aujourd'hui classée « d'intérêt communautaire », se trouve sur le domaine privé.

D'un point de vue financier, sur l'ensemble du tronçon, il est prévu de changer le réseau d'assainissement sur les deux côtés jusqu'à la Fenardière et d'un seul côté plus loin, ainsi que le réseau d'eau potable. Pour l'assainissement, le Conseil Général aide à hauteur de 30 % et à hauteur de 15 % pour l'eau potable. L'effacement de réseau est pris en charge et sous maîtrise d'ouvrage du SDEGM. Nous aurons à traiter un certain nombre d'autres domaines dont la fibre optique et dont la piste cyclable qui pourrait donner lieu à des aides ainsi que l'aménagement des giratoires. Pour le moment, il n'y a pas de chiffrage complet de ce dossier. Par contre, en terme de travaux, l'objectif est de parvenir à un coût TTC, déduction faite de la part du Conseil Général sur la voirie, de 2 800 000 € sur le budget principal (donc hors assainissement et eau potable). Dans le budget principal on compte le terrassement, le budget eaux pluviales, l'éclairage public, les espaces verts et cela les coûts de maîtrise d'œuvre.

La commission Travaux a émis un avis favorable sur ce projet.

#### M. CHAUVIN

constate qu'il s'agit d'un beau projet et est heureux de voir qu'il y a maintenant des cheminements cyclistes/piétons de prévus ; il estime en effet que les deux peuvent fort bien se côtoyer, mieux qu'avec les véhicules.

La commission Travaux avait travaillé sur ce projet et émis quelques remarques. Par exemple, le tourne à gauche prévu au niveau de La Fouine, pose des problèmes de sécurité puisqu'il coupe la circulation. La commission trouvait plus logique d'avoir une partie où les véhicules puissent être bloqués au milieu de la voie si nécessaire pour tourner à gauche plutôt que, eux, arrêtent la circulation de la RD57.

Par ailleurs, des interrogations demeurent concernant l'accès aux commerces nouvellement installés à l'angle de l'avenue Pierre de Coubertin. Le fait de devoir tourner immédiatement après l'angle de la rue pour accéder au parking semble un peu dangereux.

Les autres remarques concernaient les entrées de parking le long de la RD57 ; il faudrait cette fois prévoir un accès en diagonale et pas simplement biseauté.

Enfin, au niveau des giratoires, il faudrait éviter le style de rond-point que l'on a actuellement au niveau de la mairie.

#### M. le Maire

précise que sur ce point, il ne s'agit que d'un rond-point provisoire.

#### M. CHAUVIN

par rapport à la communication, il y a une partie qui serait intéressante pour la pose de banderoles. Il faudra voir quelle réflexion mener : faut-il penser à des banderoles, à du vertical sur les éclairages... ?

#### M. le Maire

concernant le premier point et la traversée de chaussée au niveau de La Fouine, il précise que le cabinet Forma 6 a été sollicité pour retravailler cette partie là. Les entreprises ont été questionnées sur le flux. On peut se faire peur avec cette traversée mais tout dépend du volume du trafic. Or, que ce soit en véhicules lourds ou en véhicules légers, le nombre est peu conséquent. Ce problème est parfaitement appréhendé. On regardera si la place est suffisante pour faire une petite voie de desserte cependant.

Pour les commerces à l'angle de l'avenue Pierre de Coubertin, des discussions financières sont en cours avec le propriétaire. Aujourd'hui, nous ne sommes plus du tout dans le schéma tel qu'il est présenté ce soir. L'accès au parking sur l'avenue Pierre de Coubertin se fera de façon un peu plus éloignée que ce qui est prévu actuellement sur les plans. Ainsi, des discussions ont lieu avec le propriétaire pour qu'il prévoit du stationnement en direct sur l'avenue Pierre de Coubertin. Reste à déterminer certains détails comme la forme du stationnement. Nous avons une préférence pour de l'épi. Mais la contrainte serait que les véhicules devraient poursuivre sur l'avenue Pierre de Coubertin. Le stationnement perpendiculaire, lui, pose quelques problèmes de sécurité pour la sortie. 14 places en tout sont prévues sur ce site. Toujours est-il qu'il n'y aurait plus cette 5<sup>ème</sup> branche sur le giratoire un peu compliquée à gérer.

Pour ce qui est des parkings en diagonale sur la RD 57, ceux qui ont été faits dans le centre-ville ne sont pas une erreur ; certes ils ne sont pas en diagonale mais ils sont quand même suffisamment longs. Un parking c'est normalement 5,5 mètres de longueur et ceux du centre-ville font 6,5 mètres.

Quant à l'aspect des giratoires, cela n'est pas encore défini mais on aura du non franchissable comme celui des Portes du Vicoin, celui de la rue de Rosny reste à valider.

En terme d'information communale, nous avons plus joli que des banderoles comme des panneaux numériques par exemple. C'est pour cela que de l'alimentation électrique a été prévue au niveau du plateau-surélevé en entrée de ville.

#### M. GUESNE

rebondit quant aux propos d'Yves CHAUVIN sur la coexistence cyclistes/piétons. Il a été récemment en Allemagne et en Finlande et leur exemple pourrait être repris à savoir faire un tracé peinture sur les trottoirs.

#### M. le Maire

indique que c'est prévu comme tel. Si on veut une véritable piste cyclable, il faut qu'elle soit matérialisée. Il n'est pas question d'avoir un trottoir de 4 mètres en disant que les deux peuvent y circuler librement. Il faut que ce soit effectivement matérialisé au sol.

La problématique sur ce linéaire c'est qu'on aura une rupture de la piste cyclable tous les 3 mètres environ. C'est pour cela qu'il faut que tout le monde soit bien à sa place.

#### M. GUESNE

pense que les berthevinois vont vite comprendre comment cela fonctionne.

#### M. BALLUAIS

constate qu'il y aura beaucoup d'espaces verts. Mais il faut penser ensuite à l'entretien que ça nécessitera.

#### M. le Maire

répond qu'entre le 1<sup>er</sup> tronçon à l'ouest et celui qui sera créé ici, il y aura environ 6 ans d'écart. On tire des leçons de ce qui a été fait sur cette première partie en terme d'espaces verts. Quand on parle de noues par exemple, cela signifie un espace un peu brut, sauvage... l'entretien n'est pas le même.

De plus, la gestion différenciée a été entre temps mise en place.

Tout cela nécessite cependant une maîtrise des coûts de fonctionnement ; il faut pour cela effectivement retravailler le volet paysager peut-être un peu trop fort. Il faut avoir à l'esprit que l'aménagement de ce tronçon c'est 700x24 mètres de linéaire, soit 14 000 m<sup>2</sup> et sur les 24 mètres de large, la voirie ne fait plus que 5,5 mètres. On a donc beaucoup de trottoir et de paysager. On ne peut pas faire grand-chose d'autre. Mais il faut faire un choix d'aménagement qui optimise l'entretien sans l'alourdir.

M. CHAUVIN

pour aller dans le sens de Jean-Paul BALLUAIS, estime qu'il faudra être vigilant sur les espèces végétales à choisir : il faudra en sélectionner peut-être moins, des plus belles et qui nécessitent aussi moins d'entretien.

M. le Maire

est d'accord sur ce point.

Mme CLAVREUL

souhaite savoir si sur ce linéaire il restera du stationnement car actuellement il y en a beaucoup.

M. le Maire

répond que nous n'en sommes qu'au schéma d'intention mais normalement, même si on en crée pas, on retrouve bien du stationnement. Il n'y a pas de commerces à ce niveau là, ce n'est que du stationnement résidentiel. Il a constaté, notamment le soir lorsque les gens sont rentrés chez eux, que peu de véhicules stationnent le long de la RD57. Beaucoup de résidents ont leurs propres solutions sur leur parcelle.

Ce dossier sera certainement remis à l'ordre du jour du conseil municipal du 22 décembre prochain mais seulement pour le plan de financement.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

***Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal décide***

- **D'approuver le projet d'aménagement de la RD 57 (séquences 3 et 4) du giratoire Gruau à l'avenue Pierre de Coubertin.**
- **De solliciter l'attribution d'aides financières auprès du Conseil Général de la Mayenne, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de Laval Agglomération, du FEDER et de tout autre organisme susceptible d'accorder une aide financière.**
- **De solliciter auprès du ministre de l'Intérieur une subvention au titre de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».**
- **De lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux selon la procédure adaptée de l'article 26 du Code des Marchés Publics.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

***Adopté à l'unanimité***

**CONCERT DU CHŒUR DE BONIFANTES**  
**Versement d'une subvention**  
**Virement de crédits**

Monsieur LUCAS, Adjoint, expose le rapport suivant :

Dans le cadre des animations culturelles programmées par la ville pour l'année 2010, un concert du Chœur de Bonifantes aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> décembre en l'église de Saint-Berthevin.

Le tarif des entrées est le suivant :

- Tarif plein : 10 €
- Tarif réduit (étudiants et sans-emploi) : 5 €
- Gratuité jusqu'à 12 ans.

Ce concert étant programmé quelques jours avant le week-end du Téléthon 2010, une partie du tarif des entrées pourrait être reversée à l'association ACSED (association berthevinoise qui participera à l'animation du Téléthon sur Saint Berthevin par la vente de tartiflettes qu'elle aura fabriquées) de la manière suivante :

- 2 € sur le tarif plein
- 1 € sur le tarif réduit

Le versement se ferait sous forme de subvention à l'association ACSED sur la base d'un état des entrées.

Les crédits n'étant pas prévus au chapitre des subventions, il convient d'effectuer le virement ci-dessous :

<b>Budget 2010 - Délibération modificative 5</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Chap/art</b>	<b>Service</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
011/6232	33HAC	Fêtes et cérémonies		500 €
65/6574	025QVA	Subventions aux associations		500 €
<b>Total Délibération modificative 5</b>			<b>- €</b>	<b>- €</b>
Budget Primitif 2010			7 006 829,00 €	7 006 829,00 €
Budget supplémentaire			321,00 €	321,00 €
Délibération modificative			1	10 580,00 €
Délibération modificative			2	4 580,00 €
Délibération modificative			3	- €
Délibération modificative			4	- €
Délibération modificative			5	- €
<b>Total budget de fonctionnement 2010</b>			<b>7 022 310,00 €</b>	<b>7 022 310,00 €</b>

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

***Après en avoir délibéré***

***le Conseil Municipal décide***

- o **De reverser sous forme de subvention à l'Association ACSED, 25 rue du 11 novembre à Saint Berthevin (53940), une partie du tarif des entrées du concert du chœur de Bonifantes organisé le 1<sup>er</sup> décembre 2010, de la manière suivante : 2 € sur le tarif plein, 1 € sur le tarif réduit**
- o **D'effectuer le virement de crédits indiqué ci-dessus**
- o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Les crédits figureront au compte administratif 2010

***Adopté à l'unanimité***

**PROJET JEUNESSE  
CONTRAT EDUCATIF LOCAL  
Versement de subvention  
Virement de crédits**

Madame BARILLER, Adjointe, expose le rapport suivant :

Lors du vote du budget primitif 2010 une enveloppe budgétaire a été créée afin de financer les actions validées par les commissions thématiques du Contrat Educatif Local.

Dans le cadre du Contrat Educatif Local, La commission Sports Culture Loisirs ayant validé les actions menées par l'AFLEC et l'USSB Athlétisme, il convient de procéder aux versements suivants :

- Association Famille Loisirs et Culture (AFLEC) 350 €
- U.S.S.B. Athlétisme 350 €

<b>Budget 2010 - Délibération modificative 4</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Chap/art</b>	<b>Service</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
011/60632	422HPJ	Fournitures de petit équipement		700 €
65/6574	025QVA	Subventions aux associations		350 €
65/6574	411QVA	Subventions aux associations		350 €
<b>Total Délibération modificative 4</b>			<b>- €</b>	<b>- €</b>
Budget Primitif 2010			7 006 829,00 €	7 006 829,00 €
Budget supplémentaire			321,00 €	321,00 €
Délibération modificative		1	10 580,00 €	10 580,00 €
Délibération modificative		2	4 580,00 €	4 580,00 €
Délibération modificative		3	- €	- €
Délibération modificative		4	- €	- €
<b>Total budget de fonctionnement 2010</b>			<b>7 022 310,00 €</b>	<b>7 022 310,00 €</b>

Les membres de la commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire, réunis le 14 octobre 2010 ont émis un avis favorable.

Mme BARILLER

précise que l'action validée pour l'AFLEC consistait en la création d'un décor pour un spectacle de danse et que celle de l'USSB Athlétisme concernait une journée en partenariat avec la Maison des Jeunes autour de l'athlétisme et du sport pour tous.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

***Après en avoir délibéré***

***le Conseil Municipal décide***

- o **De verser les sommes correspondantes aux associations ci-dessus.**
- o **D'effectuer le virement de crédits indiqué ci-dessus**
- o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Les crédits figureront au compte administratif 2010

***Adopté à l'unanimité***

**ANIMATION DANS LA VILLE**  
**Gratification d'un bénévole dans le**  
**cadre de la Journée du Patrimoine**

Madame CLAVREUL, Adjointe, expose le rapport suivant :

Un bénévole de la troupe des Baladins a participé à l'animation de la Journée du Patrimoine le dimanche 19 septembre 2010, et contribué ainsi à son bon déroulement.

Sa mission était de jouer le personnage de Jean Chouan en racontant son histoire, au niveau de la grotte à chaque passage de visiteurs.

Pour cela et pour avoir été présent la journée entière, une gratification pourrait lui être versée.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

***Après en avoir délibéré***

***le Conseil Municipal décide***

- o **D'attribuer une gratification de 100 € au bénévole de la troupe des Baladins qui a participé à l'animation de la Journée du Patrimoine**
- o **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

***Adopté à l'unanimité***

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Enquête publique  
PAPREC GRAND OUEST  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur ZIVEREC, Adjoint, expose le rapport suivant :

Par arrêté du 15 septembre 2010 Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 18 octobre 2010 au 18 novembre 2010 suite à la demande présentée par Monsieur le Directeur de la société Delaire Recyclage, devenue société Paprec Grand Ouest, dont le siège social est implanté 39 rue Bobby Sands, ZAC de la Lorie à Saint-Herblain (44813) en vue d'exploiter une activité de tri, de broyage de papiers, cartons, plastiques, déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques, déchets industriels banals, déchets de chantiers située 13 rue des Chênes à Saint-Berthevin.

Conformément à l'article R. 512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Les membres de la commission travaux réunis le 15 novembre 2010, ont émis un avis favorable complété des remarques suivantes :

- Production de poussière au niveau du broyeur : ce rejet devra être bien maîtrisé du fait de la proximité d'habitations à l'est et à moins de 200 mètres.
- Mise en place d'une clôture de 2 mètres doublée d'une haie bocagère conformément à l'arrêté préfectoral du 17 mars 2005.
- Le stationnement des véhicules devra être précisé.

**Mme GERBAULT**

demande si il y a eu beaucoup d'observations au cours de l'enquête publique.

**M. ZIVEREC**

répond qu'à la date du 15 novembre, il n'y avait eu aucune remarques de formulée sur le registre d'enquête.

**M. le Maire**

qui a le registre sous les yeux, confirme effectivement qu'il n'y a eu aucun intervenant.

**M. SALMON**

souligne le sérieux de cette entreprise.

**M. CHAUVIN**

pense que c'est un secteur appelé à se développer. Il faut se demander s'il est vraiment intéressant pour cette activité de demeurer sur ce site car il y a quand même des zones pavillonnaires assez proches. Il faudrait peut-être développer une

réflexion globale pour permettre un développement raisonnable de ce type d'entreprise.

M. le Maire

pense que cette réflexion ils l'ont eu. Cela nécessite des capacités de réinvestissement. Aujourd'hui, on voit que pour ce type de traitement, on spécialise des sites. Donc, demain, s'ils ont un autre type de traitement à faire, ils pourront se spécialiser sur un autre site. C'est une entreprise qui de toute façon fait partie de l'historique de cette zone d'activité.

M. CHAUVIN

ajoute que nous-mêmes en tant que municipalité, nous aurions intérêt à mener une réflexion telle que la souhaite Monsieur le Maire par exemple pour le 42<sup>ème</sup> RT, à savoir se demander s'il y a d'autres lieux intéressants qui permettraient à ce type d'entreprise de s'implanter sur du foncier à des taux préférentiels, de façon à ce qu'elle puisse se développer dans de bonnes conditions par la suite.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

***Après en avoir délibéré***

***le Conseil Municipal décide***

- **D'émettre un avis favorable à la demande présentée par Monsieur le Directeur de la société Paprec Grand Ouest, complété des remarques suivantes :**
  - Production de poussière au niveau du broyeur : ce rejet devra être bien maîtrisé du fait de la proximité d'habitations à l'est et à moins de 200 mètres.
  - Mise en place d'une clôture de 2 mètres doublée d'une haie bocagère conformément à l'arrêté préfectoral du 17 mars 2005.
  - Le stationnement des véhicules devra être précisé.
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

***Adopté à l'unanimité***

M. le Maire

revient sur la décision n°83 et précise, chiffres à l'appui, que 19 berthevinois sont scolarisés sur Laval pour un coût de 898 € par enfant et nous accueillons 20 lavallois dans nos écoles ; cela s'équilibre sur le plan budgétaire.

Mme GHYSELEN

indique que Saint-Berthevin accueille toujours un petit peu plus.

# INFORMATIONS

## Agenda

M. le Maire indique que le prochain conseil municipal se réunira le 22 décembre dont les points majeurs de l'ordre du jour seront le PLH, l'aménagement de la RD 57 et le DOB.

## Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants

M. le Maire rappelle que le 27 novembre se déroulera la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. L'innovation sera une promenade en car sur la commune ; le circuit est assez dense. Ensuite, ils seront accueillis au Centre de Rencontres où leur sera projeté en avant-première le film sur Saint-Berthevin. Tous les élus sont donc conviés à participer à ce rendez-vous.

## Environnement

M. le Maire informe que vient d'être mis en place le tri sélectif papier au sein des services et bâtiments communaux dans le cadre d'une convention avec Alternatri53. Toujours dans le cadre de la politique environnementale conduite par la commune et notamment le conseil en énergie partagé, les communes de Bonchamp et de Changé ont délibéré favorablement sur ce projet. Nous avons lancé l'appel à candidature et avons reçu des lettres de candidats dont deux semblent correspondre au poste. Nous attendons malgré tout la confirmation de la participation de l'ADEME, qui conditionne le financement de ce dossier. Aujourd'hui, la réponse qui nous est parvenue à ce sujet nous convient à moitié dans le sens où la participation de l'ADEME semble assurée pour la 1<sup>ère</sup> année mais beaucoup moins certaine pour les deux années suivantes. Or, les débats que l'on avait eus avec l'ADEME portaient sur 3 ans de contribution. Il reste donc à clarifier ce point avant de recevoir en entretien de recrutement les personnes qui ont candidaté.

## Actualité sportive

M. GUESNE informe que les féminines de l'USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat 53 disputeront les 1/8<sup>ème</sup> de finale de la Coupe d'Europe à Linz en Autriche. Il rappelle également la cérémonie de réception des sportifs qui se déroulera le 11 décembre prochain à 10h30 à laquelle il convie le plus grand nombre.

## Centre Technique Municipal

M. BALLUAIS demande d'où en est l'installation des services dans les nouveaux locaux du Centre Technique.

M. le Maire indique que la réception partielle des travaux a eu lieu cet après-midi même. Quelques petits retards subsistent. Globalement, la réalisation est satisfaisante. On va laisser les services s'installer tranquillement et ensuite nous

organiserons une visite par le conseil municipal. Au regard des particularités environnementales du site, l'inauguration se fera plutôt au printemps.

Il rappelle que nous avons enlevé des marchés le lot espaces verts car nous souhaitons que ce soient les services municipaux eux-mêmes qui traitent cet aspect. Cela crée une réelle émulation de la part des agents qui participent à ce projet.

Là où nous avons une très importante amélioration des conditions de travail c'est au niveau des plates-formes de circulation (lavage, bennes...) qui ont été créées et qui ont favorisé l'organisation à l'intérieur du site.

Le mobilier est arrivé aujourd'hui.

Au final, nous avons environ 1 mois et demi de retard.

### **Actualité culturelle**

M. LUCAS informe d'un concert le 26 novembre qui a été rajouté à la programmation, au bar Le Tivinz à 22h. Ce concert du groupe jazz Kawa Circus est proposé par le collectif régional pour la diffusion du Jazz en Pays-de-la-Loire et organisé en collaboration avec les Ondines de Changé, la ville de Saint-Berthevin et le Tivinz lui-même.

### **Levée de la séance à 23h05**

La Secrétaire,  
Corinne **SEGRETAIN**

Le Maire,  
Yannick **BORDE**

## ***LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL***